L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi, 21 Octobre 1828.

POUR PRESIDENT.

JOHN QUINCY ADAMS,

L'ami, le confident de Washington, de Jefferson, de Madison et de Monroe ;

Que chacun de ces patriotes et pères de la patrie, a honoré de sa confiance, en l'employant dans les offices les plus importants du gouvernement;

Que LE PEUPLE, en 1824, a élevé au poste le plus éminent dans le monde : Dont l'administration, quoiqu'assaillie, depuis le commencement, de la manière la plus éirulente, par une faction sans principe, a été éminemment florissante et avantageuse au pays;

Qui, dans moins de quatre années, outre les dépenses du gouvernement, et l'application de DOUZE MILLIONS de piastres aux améliorations intérieures, a payé près de CINQUANTE MILLIONS de piastres de la dette nationale !

ELECTEURS D'ADAMS.

JAMES VILLERE—*De St. Bernard,*
A. LEBLANC—*De l'Assomption,*
G. BUSHNEL—*D'Est Baton-Rouge,*
N. DECLOUET—*De St. Martin,*
B. MORRIS—*Natchitoches.*

Une des principales raisons pour lesquelles nos opposans ne veulent pas nommer J. Q. Adams à la présidence, c'est qu'il *est sorti d'un cabinet diplomatique*, armé sans doute de pied en cap, comme autrefois Minerve sortit du cerveau de Jupiter : il vaudrait mieux être issu *d'une gaberne* ; voyez, par exemple, l'illustre *Pressnier* de sa Majesté Britannique.

Jackson, dit-on, *obéira à la Constitution.* Demandez plutôt au juge Hall.

SAVOIE.

On lit dans *le Précurseur* de Lyon l'article suivant :

" Nous recevons de la Savoie des nouvelles assez contradictoires. D'une part, on nous annonce que toutes les personnes arrêtées viennent d'être mises en liberté, grâce à M. de Cholex Savoyard de naissance, et ministre de S. M. sarde. D'autre part, nous sommes invités à annoncer que M. le général Desaix et M. le colonel Rochaton, qu'une lettre rapportée par nous avait placés au nombre des personnes mises aux arrêts, n'ont jamais été inquiétés. Ce qui est plus certain, c'est que plus de 2,000 ouvriers sont occupés à travailler aux fortifications de Bramant. On répare et on approvisionne également d'autres forts, et on en nomme les gouverneurs et les états-majors. On répète généralement en Piémont que l'ambassadeur de France a déclaré que l'entrée du premier bataillon dans ce pays serait le signal de l'entrée d'une armée française en Savoie.

Les esprits sont toujours agités dans le Piémont. On s'y arrache les journaux français dont l'entrée est permise, et on lit avec un extrême intérêt les discours des députés constitutionnels.

M. de Cholex, ministre de S. M. sarde, est dangereusement malade. Depuis quelque tems, M. de Cholex s'était vivement prononcé contre les jésuites."

ITALIE.

Trieste, 17 Juillet.

On annonce de Livourne que M. Miltitz, ancien ambassadeur prussien auprès de la Porte est arrivé dans cette ville, et qu'il partira pour Berlin, lorsqu'il aura fini sa quarantaine. M. de Ribeaupierre, qui est encore à Florence avec sa famille, a reçu l'ordre de se rendre à Corfou, où doit arriver incessamment M. Stratford-Canning, pour s'occuper, de concert avec MM. de Ribeaupierre et Guilleminot, des affaires de la Grèce. Le gouvernement grec enverra lui-même un ambassadeur à Corfou, afin de fixer avec les trois autres les frontières du nouvel état. Ainsi la Porte n'aurait aucune influence dans les conférences qui vont avoir lieu, et la Grèce, qui, il y a quelques mois encore, ne devait être qu'une province tributaire de la Porte ottomane, serait sous peu entièrement libre et rendue à elle-même. Les négociations avec le gouvernement grec s'étendraient aussi sur la constitution actuelle de la Grèce, qui éprouverait les changemens nécessaires pour assurer sa consolidation, et mettre les puissances signataires du traité du 6 Juillet en état de garantir sa conservation.

Le comte Capo d'Istrias, qui, en si peu de temps, a acquis tant de droits à la reconnaissance de sa nouvelle patrie, et qui s'occupe sans cesse de rétablir l'ordre et l'harmonie dont elle était instruit des projets des puissances, car il a, dit-on, déclaré à un consul étranger qu'il ne négligerait rien pour amener promptement à un résultat heureux les conférences qui vont s'ouvrir à Corfou. Ses efforts pour mettre le continent grec à l'abri d'une irruption de l'ennemi prouvent, qu'il a moins à cœur la grandeur du nouvel état que sa sûreté, et qu'il a ordonné l'occupation des défilés de la Livadie, afin qu'au moment de la délimitation des frontières, la possession de ces défilés par les troupes grecques facilite les négociations.

Nos nouvelles d'Alexandrie annoncent que le pacha a maintenant 9 à 10 mille hommes de bonnes troupes, commandées en général par des officiers francs, et surtout par des Français et des Italiens. On ignore encore à Alexandrie quel parti prendra le pacha, mais on croit généralement qu'il se décidera le plus tard possible. On pense qu'une indépendance parfaite est au fond le but auquel il se propose d'atteindre, et qu'il espère y arriver par un concours de circontances favorables.

— 19 *Juillet.*—Un navire arrivé ici de Smyrne a déclaré qu'il avait vu devant Navarin trente bâtimens de guerre, la plupart français et russes. Le même navire a vu devant Modon un vaisseau de ligne russe qui canonnait la forteresse.

Des lettres de Syra, du 23 Juin, annoncent qu'Ibrahim-Pacha avait déclaré qu'il était disposé à évacuer la Morée ; mais il manquait de transports, et les Européens ne se souciaient pas de l'emmener ainsi que son armée, à cause de la peste. On dit plus que jamais que son père veut se rendre indépendant de la Porte.

ESPAGNE.

Madrid, 21 Juillet.

On assure que, pendant le séjour du roi à Burgos, le clergé de cette ville a supplié S. M. de changer ses ministres. On ajoute que le monarque a résisté aux instances réitérées des moines, et qu'ayant reconnu que c'était M. Ballesteros qu'ils voulaient renverser, S. M. a engagé ce ministre à persévérer dans sa marche, en l'assurant qu'elle le défendrait contre ses ennemis.

Les lettres de Séville, en date du 16, apprennent que, par suite de l'arrivée d'un courrier extraordinaire, on avait fait partir pour Badajoz deux bataillons du régiment de Savoie.

PRUSSE.

Le roi de Prusse a ordonné de frapper une médaille destinée à perpétuer le souvenir de la déclaration de guerre faite aux Ottomans par la Russie. L'un des côtés représentera le buste de l'empereur Nicolas, et l'on verra sur l'autre côté un guerrier armé comme au temps des croisades, et recevant son épée des mains d'une femme, emblème de la religion chrétienne. L'inscription de cette médaille sera : *Ac cinge femori gladium tuum.*

FRANCE.

Le brick du Roi *le Hussard*, arrivé à Toulon le 21 Juillet, venant d'Alexandrie, avait à bord, comme passagers, six Grecs rachetés de l'esclavage, un négociant français, et le fils de M. le comte de Laborde.

DE L'EPISCOPOCRATIE.

Paris, 13 Août.

L'attitude que prennent la plupart des évêques de France dans la circonstance présente, nous rend assez curieux d'étudier l'époque de notre histoire où ils gouvernaient le royaume. C'est le temps de Louis-le-Débonnaire, de Charles-le-Chauve, de Louis le Bègue, &c. ; temps, il faut le dire, fort peu glorieux pour notre pays. On y voit la puissance de l'épiscopat supplanter tout-à-coup celle de la royauté, que pourtant Charlemagne avait su rendre assez respectable.

Et contre qui se fit la première levée de boucliers des évêques ? contre Louis-le-Débonnaire, ce prince, d'une piété si soumise, qui fit composer une règle pour les chanoines et les chanoinesses, et qui ajouta quelques observances à la règle de Saint-Benoît ; mais il entreprit de réformer les moines et le clergé ; c'était toucher l'arche sacrée : aussi de toutes parts des cris d'anathème ou des gémissemens de persécution se firent-ils entendre.

Au concile de Paris de 829, on rédigea, en treize articles, un petit traité des devoirs du roi, après avoir établi formellement la puissance des évêques. On peut consulter à ce sujet l'*Histoire ecclésiastique.*

Après la bataille de Fontenay, des évêques, assemblés à Aix-la-Chapelle, déposèrent, comme on sait, Lothaire, et, s'attribuant le droit de disposer de la couronne, ils demandèrent à ses deux frères s'ils voulaient gouverner plus sagement que lui. Ils le promirent, comme on le pense bien. *Et nous*, répliquèrent les évêques, *nous vous ébattons, et vous enjoignons par l'autorité divine à prendre ce royaume et à le gouverner suivant la volonté de Dieu.* Cela donne beaucoup à penser, même aujourd'hui que les évêques ne sont plus de puissans seigneurs féodaux, propriétaires de milliers de serfs, suivis de nombreuses escortes à cheval, et se paraissant avec l'armure et l'éperon d'or et le faucon sur le poing.

Terminons cette petite *rétrospection* sur nos annales en citant un passage fort remarquable des actes de ce même concile de Paris. " Un des principaux obstacles " au bien, y est-il dit, est que depuis long " temps les princes s'ingèrent plus qu'ils " ne devraient dans les affaires ecclésiasti " ques, *et que le clergé, soit par cupidité ou* " *par ignorance, s'occupe plus qu'il ne con-* " *vient des affaires séculières.*"

Si tout le monde pouvait et voulait faire son profit de cette excellente observation, nous aurions plus de chances de parvenir à la véritable liberté religieuse et au maintien de la paix publique. *Const.*

FEUILLETON.

Lettres de M. Blaquière sur la Grèce.

(EPIDAURE.)

La situation d'Epidaure est on ne peut plus agréable et cette place devra, lorsque la Grèce aura reconquis sa liberté, devenir très-importante; elle a deux ports assez profonds pour recevoir des bâtimens de guerre, mais qui demeurent ouverts à certains vents. Le promontoire qui sépare les deux entrées est couvert de citernes et de ruines; plusieurs portions de l'ancien mur qui l'entoure, de même que la ville d'Acropolis, sont encore dans un état de préservation parfaite; le pays cultivé produit abondamment du blé, du vin, de l'huile et du coton; un vignoble qui touche au port sud, et que couvrait jadis une partie de la ville, passe pour fournir une des meilleures qualités de vins qui se récolte en Grèce. D'après la nature et l'étendue des ruines, parmi lesquelles se trouvent les restes d'un temple, un arc de triomphe et des bains considérables, Epidaure doit avoir été extrêmement peuplée; les collines environnantes sont couvertes de bois, dont une partie est propre aux constructions, et qui servent encore, comme autrefois, de refuge au sangliers. Si je ne me trompe, ces mêmes collines doivent abonder en minéral, particulièrement de plomb et de fer, et probablement aussi de cuivre; ce qui est commun, au reste, à toutes les montagnes du district.

Cette place, ainsi que Piada, village situé à 5 milles sur la côte du nord, est remplie des familles fugitives de l'Attique, de Livadie, et de Négrepont; elles vivent pour la plupart dans des huttes formées de branches d'arbres et couvertes de roseaux. Une chose digne de remarque, c'est que parmi quelques centaines de ces singulières habitations, où l'on peut bien imaginer qu'il n'y a pas d'espace de reste, j'en ai à peine vu une qui ne contint un métier à tisser. Ayant vécu quelque tems dans une de ces cabanes, j'ai été à même d'observer de très-près les mœurs et habitudes de cette industrieuse colonie, et puis conséquemment présenter quelques détails qui auront au moins le mérite d'une parfaite exactitude. La famille qui m'avait accueilli, et dont les attentions ne se sont pas un seul instant démenties pendant tout le tems que j'en ai fait moi-même partie, avait fui de Livadie depuis trois ans, et n'ayant pu se procurer aucun moyen d'existence à Salamis, était venue fixer sa résidence ici, où malgré le dénûment absolu dans lequel elle se trouvait, son industrie ne tarda pas à la replacer dans un état comparatif d'aisance. Un métier, un âne, et quelques ustensiles de cuisine, formaient cependant sa principale richesse ; cette famille se composait d'une mère, de son fils, jeune homme de 18 ans, d'une fille qui pouvait en avoir 20, d'un garçon de 7 à 8 ans, et d'une jolie petite de 6 ans; cette dernière aidait déjà sa mère dans les soins du ménage, et allait, avec son jeune frère, ramasser du petit bois sur la colline, qu'ils liaient en fagots, chargeant sur le dos du docile aliboron et conduisaient à la hutte; la mère filait le coton, la fille le tissait, et ce seul produit du métier fournissait à tous leurs besoins.

Il est vrai que la série n'en était pas très-étendue. Du pain grossier, fait en grande partie de farine d'avoine et de maïs, un morceau de fromage et l'eau pure formaient toute leur pitance. Je ne les ai pas vus une seule fois se permettre le régal d'un peu de viande, d'un œuf, ou même d'une jatte de lait, et cependant ils jouissaient tous de la plus belle santé. Deux repas, tels que celui que je viens de décrire, l'un à 11 heures du matin et l'autre à huit heures du soir, suffisaient à leur appétit, et jamais un de ces modestes repas n'était pris sans qu'une fervente prière d'actions de grâces ne le précédât. Quelques couvertures composaient tout leur attirail de lit; comme les nuits sont un peu froides, le feu reste allumé pendant les heures du sommeil; mais telle est la douceur du climat, que pendant le jour (en Février) je dine le plus souvent en plein air et ne puis comparer la saison qu'à celle d'un de nos beaux jours d'été.

Le voisinage d'Epidaure est infesté d'une quantité de jackalls, que les habitans nomment chiens sauvages, et qui chaque soir régulièrement, à la tombée de la nuit, s'approchent du village. Ils commencent alors à hurler de la manière la plus épouvantable, jusqu'à ce que les fidèles gardiens du village, réveillés et animés par ces cris, s'appellent, s'assemblent et fondent sur ces sauvages perturbateurs; il s'en suit un engagement général, souvent meurtrier des deux côtés, mais qui finit toujours par la retraite des hurleurs.

La manière de chasser le sanglier varie suivant la nature du terrain et les difficultés qu'il présente; dans l'Epire, où ces animaux sont d'une race plus forte et d'un caractère plus féroce, cette chasse n'est pas sans danger, et souvent les poursuivans se logent pour plus de sûreté dans les arbres d'où ils attendent et tirent leur proie au passage; mais ici l'espèce est moins forte et [illegible]. Les chasseurs se réunissent ordinairement au nombre de cinq ou six, et armés de mousquets et d'attaghans, lorsqu'ils ont trouvé la trace de l'animal, ils le suivent jusqu'au lieu où il est caché, et pendant que quelques uns travaillent à l'en faire sortir, d'autres se placent dans une position avantageuse pour le tirer dès qu'il paraîtra. Il n'est rien de pittoresque comme le tableau que présente le groupe des chasseurs descendant les sentiers escarpés de la colline; les deux premiers traînent au bout d'un long bâton, le prix de leur adresse ; tandis que les autres suivent, en chantant des vers analogues à la circonstance. On a pu voir dans vingt bas-reliefs antiques la représentation vivante de ce tableau. J'ai déjà dit, autre part, que, de quelque manière qu'on la prépare, la chair du sanglier de la Grèce est un mets délicieux.

En partant d'Epidaure pour Napoli, la route, sur un espace de 30 milles, offre des beautés romantiques et sauvages du premier ordre. On commence par gravir pendant trois heures une montagne escarpée, en suivant le lit d'une profonde ravine; après quoi le sentier traverse une plaine très-étendue, en grande partie cultivée; on chemine ensuite entre deux montagnes élevées, dont les sommets sont hérissés de fortresses en ruines. Cette route était, avant la révolution, semée de plusieurs villages florissans, mais on n'y voit plus que des habitations abandonnées ou détruites. Une vue magnifique du golfe d'Argos et des monts élevés de la Laconie s'ouvre à mesure qu'on approche davantage de Napoli, dont les remparts gigantesques et les tours colossales s'élèvent orgueilleusement sur la droite et forment le point intermédiaire d'une autre grande vue, qui embrasse la fertile plaine d'Argos, son acopolis en ruines et les montagnes voisines de Tripolitza.

Qu'ne voyage en Grèce qu'à dos de cheval ou de mulet; ces derniers sont naturellement préférés: mais les chevaux ont aussi le pied très-sûr, et les uns comme les autres soutiennent aisément une marche de 40 milles par jour, à travers les routes les plus dangereuses.

Dans quelque habitation que le voyageur s'arrête, il est sûr d'y trouver l'accueil le plus empressé; les vivres en Grèce, malgré l'état ruiné du pays, sont partout à fort grand bon marché; on y boit souvent d'excellent vin, et le loyer des maisons n'y est point cher; mon hôtesse d'Epidaure payait environ dix shellings par an pour celui de la chaumière qu'elle occupait et où elle trouvait encore à me loger.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédié.

Goel. Jns. Monroe, Bush, Norfolk, Capitaine.

J'AI l'honneur de prévenir le public que je fais le courtage dans toutes ses branches, et que je ne vends rien pour mon compte.—J'ai dans ce moment à vendre une maison à étage, située à l'entrée du chemin du Bayou ; quelques jeunes nègres, du bois de corde; des liqueurs, &c. &c. JARREAU, père.

21 oct.

POUR LE HAVRE.

(Devant mettre à la voile le 1er. Novembre.)

Le joli brick fin voilier et armé le FREE OCEAN, capitaine Cruse, partira positivement le 1er. Novembre, et a besoin de 75 balles de coton, pour compléter sa cargaison. Pour fret et passage, s'adresser à

21 oct, *Gottschalk & Reimers.*

POUR NEW-YORK.

Le navire (paquebot du 22 Octobre) LOUISIANA, capt. Price, partira à cette date. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à FOSTER et HUTTON.

15 Oct.

POUR BOSTON.

Le beau brick CARROLL, doublé et chevillé en cuivre, capt. Smith, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

COCKAINE et WATTS.

15 Oct. N°. 56 rue Bienville.

Pour Donaldsonville, Bayou Lafourche et Plaquemine.

Le superbe bateau-à-vapeur *LADY LAFAYETTE*, fin marcheur ; fera les voyages réguliers d'ici à Plaquemine, et prendra du fret et des passagers pour tous les endroits de débarquement d'ici là. Le fret pour le Bayou de Lafourche sera envoyé dans une berge jusqu'à Thibodauville. Le *Lady Lafayette* partira de la Nlle.-Orléans tous les Mercredis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

15 oct. A. LEME'E.

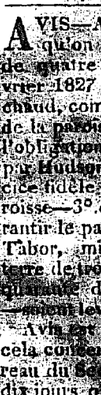

Dix piastres de récompense pour quiconque ramènera au soussigné, ou logera dans une des géoles de l'état; la négresse nommée Bonne, âgée de 34 ans, taille moyenne, très robuste, figure ronde, grands yeux, front ridé, parlant anglais, français et un peu l'espagnol: on suppose qu'elle se tient de l'autre bord, derrière l'habitation Marigny ou sur le bord du canal près le bassin. LALAURIE.

20 Octobre. 4

A LOUER.

UN appartement près du bureau de l'Abeille. S'adresser à l'imprimerie.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $6 50 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, QUARANTE-UNE onces de pain pour un escalin. Nlle.-Orléans, 17 Oct. 1828.

D. Prieur,
Maire

18 Oct

AVIS AU PUBLIC.

A l'écurie No. 93, rue St. Louis, on trouvera un CHAR FUNEBRE [illegible] soit en noir ou en blanc [illegible] ainsi qu'un carosse pour quatre Mrs. [illegible] au cimetière.—Le tout pour 5 piastres.

13 sept—2m.

AVIS—Attendu qu'on s'est adressé à moi et qu'on m'a demandé 1°. qu'une obligation de quatre mille piastres, souscrite le 22 de Février 1827 par Hudson Tabor et Joseph Robichaud, comme cautions de Louis Talbot, shériff de la paroisse de Lafourche Inférieure—2°. que l'obligation de quatre mille piastres souscrite par Hudson Tabor, le 6 Juin 1827, pour l'exercice fidèle des devoirs du shériff de la dite paroisse—3°. et que l'hypothèque spéciale, pour garantir le paiement desdites sommes par Hudson Tabor, mise sur une habitation ou portion de terre de trois arpens de face, plus ou moins, sur quarante de profondeur sur le Bayou Lafourche—soient levées et annullées.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne, de se conformer à ladite demande, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront le dernier jour de la présente publication, pour les raisons pour lesquelles les susdites obligations et hypothèque ne seraient point levées et annullées.

Donné sous ma signature et sous le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 22 Août, mil huit cent-vingt-huit, et de la cinquième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,

Par le Gouverneur,

PIERRE DERBIGNY,—Secrétaire d'Etat.

22 août—3me.

A LOUER—Pour le 1er. Octobre 1828, le beau magasin avec entrepôt et actuellement occupé par MM. Lincoln & Green, rue Royale, près la banque de l'Etat. S'adresser à

18 sept. D. SEGHERS.

E. DEBERGUE,

Prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le paquebot Dewitt Clinton, un assortiment de CHAPEAUX superbes provenant de l'ancienne manufacture de WHITE & KESLER. 18 sept.

Ventes Publiques.

Par T. Mossy.

IL sera vendu mardi 21 du courant, au magasin d'encan : 25 boucauds clincaillerie et coutellerie, savoir : limes, ciseaux de menuisiers, vis de bois, cadénats, champlures en cuivre, moulins à maïs, bouilloires, casseroles, grils, poeles à frire, couplets en fer, fers à repasser, couteaux et fourchettes de table. Les conditions seront annoncées. 20 oct

Par J. Le Carpentier.

IL sera vendu Mercredi, 21 du courant à 10 heures du matin, au magasin de Messrs. Gottschalks et Reimers, au coin des rues Royale et St. Louis,

20 pipes de Genièvre de Hollande.
18 boucauts Rum de la Jamaïque,
20 barriques Vin d'Oporto,
100 caisses Vin muscat,
100 do. Amere,
50 do. Liqueurs assorties,
14 do. Canevettes,
10 do do. en Acajou,
50 barils Genièvre du Nord.

Conditions :—Au dessus de $300 60 jours ; au-dessus de 500 piastres, 4 mois ; au-dessus de 1,000 piastres, 6 mois; au-dessus de 1,500, 6 et 8 mois, et au-dessus de 2,000, 9 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction. 8 oct.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Martin *vs.* J. Chevers.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente Vendredi 24 du courant, à 4 heures, au Principal, un Lot d'Outils de forgeron, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 oct L. DAUNOY, marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

Largé *vs.* Popello.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente Vendredi 24 Octobre courant, à 4 heures, au Principal, 45 bouteilles, 75 bouteilles de vin, 18 paquets de cigarres, 60 bouteilles de moutarde, et divers autres articles tels que tables, chaises, barils de liqueurs &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 oct L. DAUNOY, marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, les Aldermen et Habitans de la ville *vs.* Lewis Bueller.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge-associé, j'exposerai en vente au Principal, le 27 de ce mois, à 4 heures, une quantité de Commestibles saisis dans l'affaire ci-dessus.

16 oct L. DAUNOY, marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Caroline Ford et autres contre *Hanah Johnson.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon P. Smith, juge-associé, j'exposerai en vente Mercredi 29 Octobre courant, à 4 heures, au Principal, divers articles tels que chaises, tables, bois de lit, armoir, assiettes, verres &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

20 déc. L. DAUNOY, marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

Maire, Ald. &c. *vs.* Madame Fox.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge-associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Lunci 17 de Novembre prochain, à la Bourse, à midi,

Une Maison et un Terrain situés rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, où se trouve établi maintenant le boutique de James Kendle, ledit terrain vendu avec toutes les améliorations qui s'y trouvent,

16 oct L. DAUNOY, marsh.l

Vente par le Marshall.

E. Foucher contre *Eraine, Populus* f. d. l. } EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable A. Dubourg juge associé, j'exposerai en vente Lundi 10 Novembre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Quartier et Bourgogne, mesurant à peu près 97 pieds du côté de la rue Bourgogne, et 95 pieds du côté de la rue du Quartier, avec tous les édifices qui s'y trouvent—Saisi dans l'affaire ci-dessus.

10 Oct. L. DAUNOY—*Marshall.*

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, Aldermen &c. *vs.* H. D. Thompson et Thomas P. Willard.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mardi 11 Novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, deux Lots de Terre, un sous le No. 8 de l'ilet 12, formant le coin des rues Jackson et des Marais, ayant 60 pieds de face sur la première rue, sur 120 de profondeur sur la seconde ; l'autre Lot, No. 4 de l'ilet 14, formant également le coin des rues Jackson et des Marais, a 60 pieds de face à la première rue, sur 120 de profondeur à la seconde; Saisis dans l'affaire ci-dessus.

11 oct L. DAUNOY, marshal

Vente par le Marshall.

M. C. Marigny Livaudais *vs.* Joseph Litteret.
J. H. Holland *vs.* le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. Grima, juge-président de la Cour de Cité, et l'hon. G. Préval, juge-associé, j'exposerai en vente Mardi 11 Novembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, un Lot de Terre et Maison, situé dans le faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 9 de l'ilet 16, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur 120 de profondeur, borné d'un côté par le No. 8 et l'autre par le No. 10, saisi dans les affaires ci-dessus.

11 oct L. DAUNOY, marshall

LES soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils ont transporté leur magasin à la rue Royale, entre celles St. Pierre et Toulouse, maison Porée, où ils tiendront constamment un assortiment de marchandises sèches et autres, à des prix très modérés.

1er. Oct. SOLANA & ARIZA.